

# **Aliments pour animaux: circulation des matières premières (modif. direct. 70/524, 74/63, 82/471 et 93/74/CEE)**

1994/0180(CNS) - 30/09/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission selon la procédure prévue à l'article 143.1 du règlement (procédure sans rapport).